

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°95/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 44
Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

**OBJET : SOUTIEN AUX ACTIVITES CULTURELLES COLLEGES ET LYCEE
PROFESSIONNEL 2026**

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence développement culturel exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Considérant la proposition de Monsieur le Président tendant à une participation de la Communauté de Communes Nièvre et Somme aux activités culturelles des collèges et du lycée professionnel du territoire répartie comme suit :



- 6000 € au collège de DOMART EN PONTHEIU
- 6000 € au collège de FLIXECOURT-Notre Dame
- 6000 € au collège d'AILLY SUR SOMME
- 6000 € au collège A.MANESSIER de FLIXECOURT
- 6000 € au lycée professionnel de FLIXECOURT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE QUE la Communauté de Communes Nièvre et Somme participe aux activités culturelles des collèges et du lycée professionnel du territoire réparties comme ci-dessus pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.